

# PROCES VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL

### DU JEUDI 13 AVRIL 2017

**MAIRIE  
DE  
SAMOREAU**  
77210 AVON  
—

L'an deux mil dix sept, le **JEUDI 13 AVRIL à 20 H 00**, s'est réuni le Conseil Municipal  
Légalement convoqué, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Maire

**Présents** : M. GOUHOURY, M. YVES, Mme DUHNEN, Adjoints, M. VANEK, Mme BIM, Mme AICHI,  
Mme L'HOSTIS, Mme DELION, Mr FUTTERMAN, Mme CUGNY, Mme LEGRAND, Mme FARTO,  
Mme MUSY, M. MARGUET, Conseillers Municipaux.

**Absents Excusés** : Mr JOURDAIN donne procuration à M. GOUHOURY

Mr POTTIER donne procuration à Mme L'HOSTIS

Mr GUYOU donne procuration à Mr YVES

Mr LETEXIER donne procuration à Mr VANEK

**Absents** : Mme DUDONS

**Secrétaire de Séance** : Mr Daniel VANEK

#### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 JANVIER 2017

Aucune observation n'étant soulevée, le compte rendu de la séance est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire demande le rajout de 4 points supplémentaires à l'ordre du jour.

*Adopté à l'unanimité*

## 1 – COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2016

L'exécution des dépenses relatives à l'exercice 2016, tant sur le budget général que sur les budgets annexes, a été réalisée par le Receveur de Fontainebleau/Avon et les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux Comptes Administratifs.

De ce fait, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter le Compte de Gestion 2016 du Budget Général et de ses annexes.

## 2 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Monsieur Le Maire présente les Comptes de Résultat financier de l'exercice 2016, qui s'établissent ainsi :

### A) COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET GENERAL

#### SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	2 090 455.27 €
Recettes de fonctionnement	2 622 321.58 €
Soit un excédent brut de	531 866.31 €

DEPENSES	ANNEE 2016	
	Crédit voté	Montant réalisé
011 - Charges à caractère général	503 929.00	492 846.34
012 - Charges du personnel	1 248 040.00	1 216 112.67
014 - Atténuation de produits	100 000.00	95 707.00
65 - Autres charges de gestion courante	139 632.00	101 882.27
66 - Charges Financières	146 402.00	138 420.87
67 - Charges exceptionnelles	7 900.00	7 588.97
022 - Dépenses imprévues Fonctionnement	129 226.25	-
042 – Opérations ordre entre section (dot.amts)	37 898.00	37 897.15
<b>TOTAL</b>	<b>2 313 027.25</b>	<b>2 090 455.27</b>
023 - Virement à la section d'investissement	488 017.73	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 801 044.98</b>	<b>2 090 455.27</b>

RECETTES	ANNEE 2016	
	Crédit voté	Montant réalisé
013 - Atténuation de charges	40 000.00	91 014.44
70 - Produits des services	248 500.00	402 875.09
73 - Impôts et taxes	1 508 194.00	1 557 407.46
74 - Dotations et participations	271 543.00	296 429.05
75 - Autres produits de gestion courante (loyers)	200 928.00	204 824.84
76 - Produits financiers	10.00	30.93
77 - Produits exceptionnels	8 621.00	63 834.91
042 - Opérations d'ordre entre section	6 574.00	5 904.86
<b>TOTAL</b>	<b>2 284 370.00</b>	<b>2 622 321.58</b>
002 - Excédent antérieur reporté	516 674.98	516 674.98
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 801 044.98</b>	<b>3 138 996.56</b>

#### **SECTION D 'INVESTISSEMENT**

Dépenses d'Investissement	658 987.18 €
Recettes d'Investissement	1 135 567.44 €
Soit un excédent Brut de	476 580.26 €

DEPENSES	ANNEE 2016	
	Crédit voté	Montant réalisé
16 - Remboursement d'emprunt	248 757.00	246 130.52
20 - Immobilisations incorporelles	28 913.00	27 849.25
21 - Immobilisations corporelles	57 749.00	52 153.25
23 - Immobilisations en cours	985 281.11	326 949.30
040 - Opération d'ordre entre section (travaux de régies)	6 574.00	5 904.86
<b>TOTAL</b>	<b>1 327 274.11</b>	<b>658 987.18</b>
001 - déficit antérieur reporté	676 896.63	676 896.63
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 004 170.74</b>	<b>1 335 883.81</b>

**A NOTER :** Les dépenses d'investissements engagés non réalisés :

Chapitre 23 Article 2313 - Immobilisations en cours constructions	38 103.20 €
Chapitre 23 Article 2315 Immobilisations en cours Installations Techniques	65 327.63 €
	<b>103 430.83 €</b>

RECETTES	ANNEE 2016	
	Crédit voté	Montant réalisé
10 - Dotation fond divers	109 050.00	224 214.88
1068 - Affectation n-1	547 580.37	547 580.37
13 - Subventions d'investissements	222 797.37	25 355.62
16 - Emprunt et dettes assimilées	591 965.00	300 000.00
165 - Dépôt et Cautionnement	500.00	519.42
021 - Virement de la section de fonctionnement	488 017.73	-
024 - Produit des cessions	6 362.27	-
040 - Opérations d'ordre entre section	37 898.00	37 897.15
<b>TOTAL</b>	<b>2 004 170.74</b>	<b>1 135 567.44</b>
001 - Excédent d'investissement reporté	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 004 170.74</b>	<b>1 135 567.44</b>

**A NOTER :** Les recettes d'investissement engagées non réalisées :

<b>Chapitre 1321 ETAT</b>	42 831,32 €
Les dépenses d'investissements engagées non réalisées :	- 103 430,83 €
Les recettes d'investissements engagées non réalisées :	42 831,32 €
<b>Soit un solde des restes à réaliser 2016 de :</b>	<b>- 60 599,51 €</b>

## B) COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET ANNEXE LOCATION LOCAUX

### SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	50 564.36 €
Recettes de fonctionnement	28 406.28 €
Soit un déficit brut de	- 22 158.08 €

DEPENSES	ANNEE 2016	
	Crédit voté	Montant réalisé
011 - Charges à caractère général	46 500.00	45 239.71
012 - Charges du personnel	4 600.00	4 488.25
67 - Charges Exceptionnelles	321.00	267.50
023 - Virement à la section d'investissement	9 001.00	-
042 - Opérations d'ordre entre section (amortis.)	569.00	568.90
<b>TOTAL</b>	<b>60 991.00</b>	<b>50 564.36</b>
002 Déficit antérieur reporté		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>60 991.00</b>	<b>50 564.36</b>

RECETTES	ANNEE 2016	
	Crédit voté	Montant réalisé
74 - Dotations et Participations	28 766.00	5 000.00
75 - Autres produits de gestion courante	23 734.00	23 406.28
77 - Autres Produits exceptionnels	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>52 500.00</b>	<b>28 406.28</b>
002 - Excédent antérieur reporté	8 491.00	8 491.17
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>60 991.00</b>	<b>36 897.45</b>

### DETAILS SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	5 875.02 €
Recettes d'investissement	50 717.93 €
Soit un excédent brut de	44 842.91 €

DEPENSES	ANNEE 2016	
	Crédit voté	Montant réalisé
23 - Immobilisations en cours	9 570.00	5 875.02
<b>TOTAL</b>	<b>9 570.00</b>	<b>5 875.02</b>
001 Déficit antérieur reporté	50 149.00	50 149.03
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>59 719.00</b>	<b>56 024.05</b>

RECETTES	ANNEE 2016	
	Crédit voté	Montant réalisé
1068 - Dotations, fonds divers et réserves	50 149.00	50 149.03
021 - Virement section fonctionnement	9 001.00	-
040 - Opération d'ordre entre section	569.00	568.90
<b>TOTAL</b>	<b>9 570.00</b>	<b>50 717.93</b>
001 - Excédent d'investissement reporté	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 570.00</b>	<b>50 717.93</b>

## C) COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET CAMPING

### SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	62 467.95 €
Recettes de fonctionnement	61 016.78 €
Soit un déficit brut de	- 1 451.17 €

DEPENSES	ANNEE 2016	
	Crédit voté	Montant réalisé
011 - Charges à caractère général	38 309.00	19 414.37
012 - Charges du personnel	44 000.00	43 053.58
65 - Autres charges de gestion courante	50.00	-
67 - Charges exceptionnelles	500.00	-
023 - Virement à la section d'investissement	12 000.00	-
042 - Opération d'ordre entre section	262.00	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>95 121.00</b>	<b>62 467.95</b>

RECETTES	ANNEE 2016	
	Crédit voté	Montant réalisé
70 - Prestations de services	38 000,00	60 934,96
75 - Autres produits de gestion courante	-	81,82
<b>TOTAL</b>	<b>38 000,00</b>	<b>61 016,78</b>
002 - Excédent Antérieur Reporté	52 121,00	52 120,92
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>90 121,00</b>	<b>113 137,70</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement 0.00 €  
 Recettes d'investissement 2 738.56 €  
 Soit un excédent brut de 2 738.56 €

DEPENSES	ANNEE 2016	
	Crédit voté	Montant réalisé
21 - Immobilisations corporelles	2 262.00	-
23 - Immobilisations en cours	5 000.00	-
040 - Opération d'ordre entre sections	5 000.00	-
<b>TOTAL</b>	<b>12 262.00</b>	<b>0.00</b>
001 - Déficit Antérieur	2 739.00	2 738.56
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 001.00</b>	<b>2 738.56</b>

RECETTES	ANNEE 2016	
	Crédit voté	Montant réalisé
106 - Dotations, fonds divers	2 739.00	2 738.56
021 - Virement de la section de fonctionnement	12 000.00	-
040 - Opérations d'ordre entre sections	262.00	-
<b>TOTAL</b>	<b>15 001.00</b>	<b>2 738.56</b>
001 - Excédent Antérieur	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 001.00</b>	<b>2 738.56</b>

Monsieur le Maire s'étant retiré, Mme Odile DUHNEN prend la présidence du Conseil Municipal.  
 Mme Odile DUHNEN demande au Conseil Municipal de délibérer.

*Adopté à l'unanimité*

## 3 – AFFECTATION DES RESULTATS

### BUDGET GENERAL

<u>Résultat de fonctionnement 2016</u>	Résultat exercice	531 866.31
	Résultats antérieurs reportés 2015	516 674.98
	Résultat à affecter	1 048 541.29
<u>Résultat d'investissement 2016</u>	Résultat brut	476 580.26
	Déficit Antérieur 2015	- 676 896.63
	Solde d'exécution d'investissement (D001)	- 200 316.37
	Soldes des Restes à réaliser 2016	- 60 599.51
	Besoin de financement	- 260 915.88
<u>Affectation</u>	Affectation en R 1068	260 915.88
	Report en fonctionnement	787 625.41
	Reprise	1 048 541.29

### BUDGET ANNEXE - LOCATION LOCAUX

<u>Résultat de fonctionnement 2016</u>	Résultat exercice	- 22 158.08
	Résultats antérieurs reportés 2015	8 491.17
	Résultat à affecter	- 13 666.91
<u>Résultat d'investissement 2016</u>	Résultat brut	44 842.91
	Déficit Antérieur 2015	- 50 149.03
	Solde d'exécution d'investissement (D001)	- 5 306.12
<u>Affectation</u>	Affectation en R 1068	
	Report en fonctionnement	- 13 666.91
	Reprise	

## BUDGET ANNEXE - CAMPING

<u>Résultat de fonctionnement 2016</u>	Résultat exercice	- 1 451.17
	Résultats antérieurs reportés 2015	52 120.92
	Résultat à affecter	50 669.75
<u>Résultat d'investissement 2016</u>	Résultat brut	2 738.56
	Déficit antérieur année 2015	- 2 738.56
	Solde d'exécution d'investissement (D001)	0.00
<u>Affectation</u>	Affectation en R 1068	0.00
	Report en fonctionnement	50 669.75
	Reprise	50 669.75

Adopté à l'unanimité

## 4 – TAXES LOCALES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux de l'année 2016 pour l'année 2017, comme suit :

	BASE 2017	TAUX 2016	TAUX 2017	PRODUITS 2017
TAXE D'HABITATION	3 902 000	10	10	390 200
TAXE FONCIERE BATIE	3 190 000	21,94	21,94	699 886
TAXE FONCIERE NON BATIE	39 500	49,89	49,89	19 607
	<b>PRODUIT</b>			<b>1 109 793</b>

Adopté à l'unanimité

## 5 – BUDGETS PRIMITIFS 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les projets du Budget Primitif de l'exercice 2017 proposés par la Commission des Finances :

### A) BUDGET GENERAL

#### FONCTIONNEMENT DEPENSES

<i>chapitre 011</i>	Charges à caractère général	535 165.00 €
<i>chapitre 012</i>	Charges de Personnel	1 273 728.00 €
<i>chapitre 014</i>	Atténuations de p oduits	120 000.00 €
<i>chapitre 022</i>	Dépenses Imprévues	171 372.00 €
<i>chapitre 023</i>	Virement à la Section d'Investissement	640 245.00 €
<i>chapitre 042</i>	Opérations d'ordre entre sections	42 987.00 €
<i>chapitre 65</i>	Autres Charges de gestion courante	162 857.00 €
<i>chapitre 66</i>	Charges Financières	136 000.00 €
<i>chapitre 67</i>	Charges Exceptionnelles	27 224.00 €

**TOTAL DES DEPENSES 3 109 578.00 €**

#### FONCTIONNEMENT RECETTES

<i>chapitre 002</i>	Excédent antérieur reporté	787 625.41 €
<i>chapitre 013</i>	Atténuations de charges	80 000.00 €
<i>chapitre 70</i>	Produits des Services	248 652.00 €
<i>chapitre 73</i>	Impôts et Taxes	1 510 794.59 €
<i>chapitre 74</i>	Dotations et Participations	237 713.00 €
<i>chapitre 75</i>	Autres produits de Gestion Courante	211 683.00 €
<i>chapitre 76</i>	Produits Financiers	10.00 €
<i>chapitre 77</i>	Produits Exceptionnels	12 100.00 €
<i>chapitre 042</i>	Opérations d'ordre entre sections	21 000.00 €

**TOTAL DES RECETTES 3 109 578.00 €**

## **INVESTISSEMENT DEPENSES**

<i>chapitre 001</i>	Solde d'exécution de la section d'investissement Reporté	200 316.37 €
<i>chapitre 16</i>	Emprunts et Dettes assimilées	260 721.00 €
<i>chapitre 20</i>	Immobilisations Incorporelles	500.00 €
<i>chapitre 21</i>	Immobilisations Corporelles	777 158.00 €
<i>chapitre 23</i>	Immobilisations en cours	904 905.83 €
<i>chapitre 040</i>	Opérations d'ordre entre sections	21 000.00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>2 164 601.20 €</b>

## **INVESTISSEMENT RECETTES**

<i>chapitre 10</i>	Dotations et Fonds divers	432 915.88 €
<i>chapitre 13</i>	Subventions d'Investissement	189 386.32 €
<i>chapitre 16</i>	Emprunts et Dettes assimilés	224 366.00 €
<i>chapitre 021</i>	Virement de la section de fonctionnement	640 245.00 €
<i>chapitre 024</i>	Produits des cessions immobilisations	634 701.00 €
<i>chapitre 040</i>	Opérations d'ordre entre sections	42 987.00 €
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>2 164 601.20 €</b>

## **B) BUDGET ANNEXE LOCATIONS DE LOCAUX**

### **FONCTIONNEMENT DEPENSES**

<i>chapitre 002</i>	Déficit antérieur reporté	13 666.91
<i>chapitre 011</i>	Charges à caractère général	43 115.00 €
<i>chapitre 012</i>	Charges de Personnel	3 152.00 €
<i>chapitre 023</i>	Virement à la section d'investissement	26 501.12 €
<i>chapitre 042</i>	Opérations d'ordre de transfert entre sections	233.00 €
<i>chapitre 67</i>	Titres annulés sur exercices antérieurs	500.97 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>87 169.00 €</b>

### **FONCTIONNEMENT RECETTES**

<i>chapitre 002</i>	Excédent antérieur reporté	0.00 €
<i>chapitre 74</i>	Autres attributions et Participations	58 247.00 €
<i>chapitre 75</i>	Autres produits de Gestion Courante	28 922.00 €
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>87 169.00 €</b>

### **INVESTISSEMENT DEPENSES**

<i>chapitre 001</i>	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 306.12 €
<i>chapitre 23</i>	Immobilisations en cours	21 428.00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>26 734.12 €</b>

### **INVESTISSEMENT RECETTES**

<i>chapitre 021</i>	Virement de la section de fonctionnement	26 501.12 €
<i>chapitre 040</i>	Opération d'ordre de transfert entre sections	233.00 €
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>26 734.12 €</b>

## C) BUDGET ANNEXE CAMPING

### **FONCTIONNEMENT DEPENSES**

<i>chapitre 011</i>	Charges à caractère général	66 470.00 €
<i>chapitre 012</i>	Charges de Personnel	30 500.00 €
<i>chapitre 65</i>	Autres Charges de gestion courante	100.00 €
<i>chapitre 67</i>	Charges Exceptionnelles	100.00 €
<i>chapitre 023</i>	Virement section Investissement	8 737.00 €
<i>chapitre 042</i>	Opération d'ordre de transfert entre sections	263.00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>106 170.00 €</b>

### **FONCTIONNEMENT RECETTES**

<i>chapitre 002</i>	Excédent antérieur reporté fonctionnement	50 669.75 €
<i>chapitre 70</i>	Prestations de service	55 000.25 €
<i>chapitre 042</i>	Opérations d'ordre de transfert entre sections	500.00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>106 170.00 €</b>

### **INVESTISSEMENT DEPENSES**

<i>chapitre 21</i>	Immobilisations Corporelles	8 500.00 €
<i>chapitre 040</i>	Opération d'ordre de transfert entre sections	500.00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>9 000.00 €</b>

### **INVESTISSEMENT RECETTES**

<i>chapitre 021</i>	Virement de la section de fonctionnement	8 737.00 €
<i>chapitre 040</i>	Opération d'ordre de transfert entre sections	263.00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>9 000.00 €</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

*A l'unanimité, les Budgets Primitifs 2017 proposés par Monsieur le Maire sont adoptés.*

## **6 – TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS 2017-2018**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants à compter du 01 Juillet 2017 jusqu'au 30 Juin 2018, à savoir :

### **Accueil Péri Scolaire**

Revenus des familles	Matin	Soir
< 1 067 € Tarifs du 01.07.17 au 30.06.18	1.61	2.13
< 1 068 à 1 829 € Tarifs du 01.07.17 au 30.06.18	2.36	3.23
1 830 à 2 499 € Tarifs du 01.07.17 au 30.06.18	2.50	3.50
2 500 à 3 049 € Tarifs du 01.07.17 au 30.06.18	2.65	3.70
> 3 050 € Tarifs du 01.07.17 au 30.06.18	2.87	4.09

Abattement de 10 % à compter du 2ème enfant. Abattement de 15 % à compter du 3ème enfant.

## Accueil de Loisirs

Revenus des Familles	Journée	Demi-Journée	Demi-Journée
	Avec Repas	Avec Repas	Sans Repas
< 1 067 € Tarifs du 01.07.17 au 30.06.18	8.31	7.17	3.60
1 068 à 1 829 € Tarifs du 01.07.17 au 30.06.18	11.02	8.26	3.95
1 830 à 2 499 € Tarifs du 01.07.17 au 30.06.18	11.52	8.62	4.14
2 500 à 3 049 € Tarifs du 01.07.17 au 30.06.18	12.05	8.98	4.32
> 3 050 € Tarifs du 01.07.17 au 30.06.18	13.66	10.13	4.98
<b>Hors Commune</b> Tarifs du 01.07.17 au 30.06.18	19.56	17.57	7.15

Abattement de 10 % à compter du 2ème enfant. Abattement de 15 % à compter du 3ème enfant.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

*Adopté à l'unanimité*

## **7 – ACCUEIL DE LOISIRS - SEJOURS ET STAGES ETE 2017**

### Vacances de Printemps 2017

- Stage séjour laser Game (avec matériel CLSH) aux Pressoirs du Roy en collaboration avec Héricy : Tarif 35 €
- Spectacle « le Magicien des Quatre Saisons » à Samois pour les – de 6 ans : Tarif 8 €
- Séjour Intercentre Samoreau/Héricy au Domaine du Bel Air à BAR SUR SEINE du lundi 10 avril au vendredi 14 avril 2017 pour des enfants du CP au CM2, cout du séjour : 200.00 € (avec une participation de 500 € des 2 communes)

### Tarifs Séjour Estival 2017

L'Accueil de Loisirs organise un séjour multi activités élémentaires/jeunes du 9 juillet 2017 au 13 juillet 2017 A VILLAMBARD en Dordogne.

Suite à l'élaboration du Budget, il est proposé les participations des familles suivantes :

> 3050 € : 312 €

Entre 1830 € et 3050 € : 187 €

<1830 € : 125 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les tarifs pour les différents évènements comme indiqués ci-dessus.

*Adopté à l'unanimité*

## **8 – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention d'occupation précaire avait été signée le 10 et 16 janvier 1997 avec Monsieur DUGORNAY Norbert concernant les parcelles A 2870, 1837, 1630 d'une contenance de 12 ha 01 a 60 ca. Une indemnité d'occupation avait été fixée à 57,93 € l'hectare. Suite à la reprise de l'exploitation de Monsieur DUGORNAY Norbert par Mme Deborah DUGORNAY, la Commission des Finances propose au Conseil Municipal d'établir une nouvelle convention d'occupation précaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 sur les mêmes bases que Monsieur DUGORNAY à savoir : loyer en 2016 de 766.03 soit 63.75 €/hectare

*Adopté à l'unanimité*



## 9 – SUBVENTIONS ASSOCIATIONS – ANNEE 2017

Le Maire propose au Conseil Municipal l'attribution des subventions 2017 aux Associations, à savoir :

ASSOCIATIONS	Subventions 2017
Académie RAVEL	1 000
Accordéon Club	300
Anciens Combattants	600
Avenir de Samoreau	2000
Brochet Samoréen	1000
Comité de Jumelage	2500
Poussettes et Compagnie	600
A. P. E.	900
Comité des Fêtes	12 000
O. C. C. E. - Ecole Primaire	2 100
Les souris - Ecole Maternelle	700
Club de l'Amitié	1 300
Médaillés Militaires	55
<b>TOTAL</b>	<b>25 055 €</b>

Toutes les subventions sont adoptées à l'unanimité, sauf :

- Pour « Club de l'Amitié » 1 abstention : Mr VANEK
- Pour « Comité des Fêtes » 5 absentions : Mr POTTIER, Mme L'HOSTIS, Mme LEGRAND, Mme DELION, Mme FARTO
- Pour « Comité de Jumelage » 3 absentions : Mme CUGNY, Mr POTTIER, Mme L'HOSTIS

### Autres Subventions :

D. D. E. N. : fédération des délégués départementaux de l'Education Nationale	50
Sauvegarde des cygnes	150
Association du Commissariat de Fontainebleau « 11 bouge »	150
Union Nationale des Combattants du Pays de Fontainebleau	50
<b>TOTAL</b>	<b>400 €</b>

*Adopté à l'unanimité*

Monsieur le Maire remercie les associations qui participent activement à la vie et l'animation de la Commune

## 10 – MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans sa séance du 28 Mars 2014, celui-ci a fixé le nombre d'adjoints à 3.

Conformément à l'article L.2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjointes au Maire, sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 5 adjoints.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de modifier le nombre d'adjoints de 3 à 4.

*Adopté à l'unanimité*

## 11 – ELECTION D'UN ADJOINT

Pour le bon fonctionnement du Conseil Municipal et l'organisation future du service Urbanisme, Monsieur le Maire informe qu'il est utile de nommer un nouvel Adjoint indemnisé à hauteur de 5,50% de l'indice 1022.

Monsieur le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L.2122-7-2 du C.G.C.T).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur David POTTIER a déposé sa candidature.

Après vote, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 18
- Nombre de suffrages blancs : /
- Nombre de suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

Proclamation de l'élection de l'Adjoint :

Monsieur David POTTIER est proclamé Adjoint et immédiatement installé.

## **12 – INDEMNITE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans sa séance du 28 Mars 2014, celle-ci a fixé les indemnités des membres du Conseil. En effet, celle-ci base le montant des indemnités sur un indice 1015 de la fonction publique.

Depuis le 01 Janvier 2017, l'Indice Brut terminal passe à 1022.

Par conséquent, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que celui-ci doit de nouveau délibérer en gardant le même taux en pourcentage des indemnités mais en indiquant seulement « taux de pourcentage de l'indice terminal brut de la Fonction Publique » afin de ne pas être dans l'obligation de reprendre une délibération à la prochaine modification d'indice. De ce fait, la délibération de 2014 sera rapportée.

*Adopté à l'unanimité*

## **13 – NOMINATION MEMBRE CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PERTE D'AUTONOMIE DE SEINE ET MARNE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la loi N°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement - dite loi A.S.V.- instaure dans chaque département, la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. La Conférence est présidée par le Président du Conseil Départemental, le Directeur Générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant en assure la vice-présidence.

Les compétences de cette conférence sont les suivantes :

- établir un diagnostic des besoins des personnes âgées en matière de prévention,
- recenser les initiatives locales,
- définir, pour une durée de cinq ans, un programme coordonné des financements des actions individuelles et collectives de prévention en complément des prestations légales ou réglementaires.

Ce programme s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus résidant dans le département de Seine-et-Marne et s'articule autour de six axes :

- l'accès aux équipements et aux aides techniques
- l'attribution du forfait autonomie (actions de prévention dans les résidences-autonomie – ex – Foyer-logement)
- la coordination et l'appui des actions de prévention mises en œuvre par les S.A.A.D. (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile)
- la coordination et l'appui des actions de prévention mises en œuvre par les S.P.A.S.A.D. (Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile),
- le soutien aux actions collectives de prévention ayant pour objectif de limiter ou retarder la perte d'autonomie.
- L'aide aux aidants

Le décret n° 2016-209 du 26 février 2016 relatif à la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées prévoit que celle-ci est composée notamment « *des représentants des collectivités territoriales volontaires autres que le département et des établissements publics de coopération intercommunale volontaires qui contribuent au financement d'actions entrant dans le champ de compétence de la conférence, désignés par l'assemblée délibérante ;* »

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour siéger et représenter la commune au sein de la Conférence des Financeurs de la perte d'autonomie des personnes âgées de Seine-et-Marne.

En application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, il peut être procédé à cette désignation par un vote à main levée si le Conseil municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

Suite au vote à main levée, le Conseil Municipal a désigné Monsieur Pascal GOUHOURY, représentant titulaire, et Madame Odile DUHNEN, représentante suppléante pour siéger à la Conférence des Financeurs de la perte d'autonomie des personnes âgées de Seine et Marne.

*Adopté à l'unanimité*

## 14 – CONTRAT INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT

Monsieur le Maire signale que par délibération du 1/3/2016 de la Communauté de Communes du Pays de Fontainebleau, du 17/3/2016 de la Communauté de Communes Entre Seine et Forêt, et du 07/03/2016 de la Communauté de Communes du Pays de Bière, ces communautés ont décidé de se porter candidates auprès du Département de la Seine-et-Marne pour l'élaboration d'un Contrat Intercommunal de Développement (CID) 2017-2019, qui bénéficie d'une enveloppe totale de 3 131 465€ pour la période 2017-2019.

Suite à l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/n°37 du 3 mai 2016 portant projet de périmètre d'une communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes « Pays de Fontainebleau » et « Entre Seine et Forêt », et extension du périmètre du nouveau groupement aux 18 communes d'Achères-la Forêt, Arbonne la Forêt, Barbizon, Bois le Rois, Boissy aux Cailles, Cely, Chailly en Bière, Chartrettes, Fleury en Bière, La Chapelle la Reine, Le Vaudoué, Noisy sur Ecole, Perthes, Saint Germain sur Ecole, Saint Martin en Bière, Saint Sauveur sur Ecole, Tousson et Ury, entraînant la dissolution des 3 communautés de communes « Pays de Bière », « Pays de Seine » et « Les Terres du Gâtinais » au 1er janvier 2017, la nouvelle Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau regroupant ces vingt-six communes poursuit la démarche en qualité de candidate auprès du Département de la Seine-et-Marne pour le CID 2017-2019, et prendra une délibération le 30 mars 2017 pour valider le programme d'actions proposé par les communes et l'intercommunalité.

La commune de Samoreau a élaboré son programme d'actions en concertation avec la communauté de d'agglomération du Pays de Fontainebleau.

Le programme d'action de la commune de Samoreau se compose d'une action détaillée dans le tableau ci-dessous :

### Contrat Intercommunal de Développement (CID) 2017-2019 de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

#### Programme d'action de la commune de Samoreau

Intitulé du projet	Calendrier prévisionnel	Coût estimé HT	Subvention demandée	%	Autres financements
<b>Programme de la commune du SAMOREAU</b>					
Extension du pôle de coordination Gérontologique « CLIC FACIL »		851 411.00 €	97 161.20 €	11.41	non
<b>TOTAL</b>		<b>851 411.00 €</b>	<b>97 161.20 €</b>		<b>0,00 €</b>

La commune de Samoreau est maître d'ouvrage de l'ensemble de cette action, et à ce titre, sera signataire du contrat cadre comme l'ensemble des maîtres d'ouvrage des actions inscrites dans le programme d'action du CID 2017-2019.

L'action fera l'objet d'une convention de réalisation signée entre le maître d'ouvrage et le Département de la Seine-et-Marne.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal :

- De valider le programme d'action proposé par la commune Samoreau
- De valider le principe de signature du contrat cadre et d'une convention de réalisation pour l'action dont la commune est maître d'ouvrage.
- De l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les pièces s'y rapportant.

*Adopté à l'unanimité*

## 15 – SERVITUDE DE PASSAGE – PARKING EDITH COMBE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que MME GAUTHE Simone, propriétaire du 2 rue du Bas Samoreau souhaite bénéficier d'un accès piétons sur le parking Edith COMBE.

De ce fait, une servitude de passage doit être créée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'accorder la servitude de passage par le parking d'Edith COMBE pour Mme Simone GAUTHE
- de fixer le montant de la servitude à 4.000 €. Les frais d'actes seront à la charge du demandeur
- de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires en l'étude de Maître REVERCHON, notaire à Héricy.

*Adopté à l'unanimité*

## 16 – JARDINS FAMILIAUX

Suite au projet de l'installation de la Résidence Intergénérationnelle – rue de Montmélian, les Jardins Familiaux ont été déplacés derrière la Maison des Professionnels de Santé – rue Grande. 8 surfaces d'environ 60 m<sup>2</sup> ont été créées.

Monsieur Le Maire rappelle que les terrains rue de Montmélian étaient mis à disposition gratuitement et à titre précaire. En cas de besoin, un préavis de fin d'occupation sera transmis aux personnes concernées.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal

- d'accepter la mise à disposition gratuite des 8 terrains rue Grande, pour culture potagère ou florale, dans le cadre des Jardins Familiaux
- d'autoriser la Mairie à établir la convention à titre précaire

*Adopté à l'unanimité*

## 17 – SUBVENTION DJANGO REINHARDT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré Mme DUMAS et Mr GUILLARD concernant le Festival Django REINHARDT.

Afin de participer aux frais engendrés par la mise en place des navettes desservant le camping, Mme DUMAS et Mr GUILLARD sollicitent obtenir une subvention.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention de 900 €.

*Adopté à l'unanimité*


## 18 – SUBVENTIONS BALAYEUSES-DESHERBEUSES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune s'est engagée volontairement dans une démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux (espace verts, voiries,...) avec l'appui de l'association AQUI'BRIE, et qu'un diagnostic des pratiques a déjà été effectué en 2010.

Considérant que dans ce cadre, l'emploi de techniques alternatives au désherbage chimique telles qu'une balayeuse-désherbeuse est préconisé et que l'achat de ce type de matériel peut faire l'objet d'un subventionnement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

## 19– INFORMATION

 Décisions du Maire :

Numéro	Libellé
N° 2017D-01 du 21/01/2017	Constitution Régie Occasionnelle ALSH du 10 au 14 Avril 2017

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

Pascal GOUHOURY

Daniel VANEK

**Affiché et Publié conformément  
au Code Général des Collectivités Territoriales  
Fait à Samoreau, le VENDREDI 14 AVRIL 2017**

**Le Maire,  
Pascal GOUHOURY**